

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 518

présenté par
M. Bilde

ARTICLE 11

I. – A l'alinéa 335, supprimer les mots :

« Jusqu'au 31 décembre 2018, à titre expérimental et ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« peuvent proposer »

le mot :

« proposent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir aux travailleurs indépendants la possibilité de choisir l'auto-déclaration trimestrielle ou mensuelle dès le 1^{er} janvier 2018 sans limite de durée.